



RÉVERSIBILITÉ MISSIONNELLE SUITE ...

**REÇU EN AUDIENCE CE JOUR,
LE BLOC SYNDICAL MAJORITAIRE CRS
A DEMANDÉ À LA DIRECTRICE CENTRALE
L'APPLICATION DES NOTES QUI
RÉGISSENT LES CRS LORS DES EMPLOIS
SUR LA PRÉFECTURE DE POLICE
ET A INSISTÉ SUR L'ARRÊT DES
"RÉVERSIBILITÉS" DE COMPLAISANCE**

**NOTRE DIRECTRICE DOIT
RAPIDEMENT RAPPELER À L'ORDRE
LES SERVICES DE LA PP !!**



Ensemble pour Agir !!